

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

...i.clp.eu

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **KERALUX Strong Protector**

Référence-No.: 1081.000.03.V13

Numéro de produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaises applications est exclue.

Secteur d'utilisation:

SU 5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit: PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

Catégorie du procédé: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de l'article: -

Emploi de la substance / de la préparation:

C_e) (Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Teinture pour le cuir de protection (anti-salissure).

Utilisations déconseillées:

D'une application sur le textile est déconseillée.

L'application sur les vêtements avec contact direct de la peau ne est pas recommandé.

13 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur :

LCK GmbH
1m Unterfeld 2
D-76698 Ubstadt-Weiher

Service chargé des renseignements : Développement: IR i—F49 - 7251 / 9625 - 0

(info@lederpflege.de)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Producteur / fournisseur : Laboratoire: i—F49 - 7251 / 9625 - 0

(08:00 - 16:30)

Centre antipoison:

ORFILA:
IR 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE [DSD/DPD]:

Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens de la directive européenne de préparation.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE, dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification DPD correspond aux listes CEE actuelles. Elle a été complétée par des indications tirées de publications spécialisées et de nos propres études.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C & L de l'ECHA.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de chloro-5-méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + Méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conserver hors de la portée des enfants.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger : néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

Nom du produit: **KERALUX Strong Protector**

(suite de la page 1)

23 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.
 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Caractérisation chimique: Substances -****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

Description : Solution aqueuse d'agents d'imprégnation et additifs.

Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification	%
CAS: 68439-49-6 NLP: 500-212-8 Reg.nr.: -	Ethoxylate d'alcool gras, C16/18 30 EO 1 <u>Xn</u> R 2 2 1 1 1 <u>Xi</u> R 4 1 ; B N R 5 0 » Eye Dam. 1, H318; 4. Aquatic Acute 1, H400; 0. Acute Tox. 4, H302	0,1-<0,3%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: -	1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one 1 <u>Xn</u> R 2 2 ; <u>Xi</u> R 3 8 - 4 1 ; X Xi R 4 3 ; M N R 5 0 Eye Dam. 1, H318; < Aquatic Acute 1, H400; 0 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	< 0,01%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5 Reg.nr.: -	Mélange de chloro-5-méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + Méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 (3:1) 1 T R 23/24/25 ; C R 34 ; <u>Xi</u> R 43 ; N R 50/53 . Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; e Skin Corr. 1B, H314; • Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; < Skin Sens. 1, H317	< 0,001%
Autres ingrédients: .		
No CAS	Désignation / Identification	%
7732-18-5	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	95-100%
SVHC (Substances of Very High Concern): Il ne contient pas de substances énumérées.		
Indications complémentaires : Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp .		

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales :**

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.

En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :**

Le produit contient des substances de sensibilisation de la peau.

En général, le produit n'irrite pas la peau. Enlever par lavage à l'eau et au savon et bien rincer. Changer de vêtements.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.**après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestationsallergiques **Indications destinées au médecin :** Aucune.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Aucune.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du****mélange** En cas d'incendie des gaz suivants sont libérés:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant**Pour plus d'informations:**

Refroidir les récipients avec un jet d'arrosage à l'eau. Les fûts d'emballage pour le transport peuvent, lorsque la chaleur est forte, éclater en explosant.

Nom du produit: **KERALUX Strong Protector**

(suite de la page 2)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Des mesures préventives particulières ne sont pas nécessaires.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

Température maximale de stockage : 45 °C

Température minimale de stockage : 8 °C

Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C

Classe de stockage : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL: Non disponible.

PNEC: Non disponible.

Limites d'exposition: France / UE No

CAS Désignation

Type	Valeur	Unité
------	--------	-------

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.0 Equipement de protection individuel : Il n'y a pas l'équipement de protection nécessaire. **8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène :**

e

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

8.2.2 Protection respiratoire : Non nécessaire.

8.2.3 Protection des mains : El>

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: **KERALUX Strong Protector**

(suite de la page 3)

- Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

g L'utilisation de gants étanches avec peu de protection contre les produits chimiques est recommandé.

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,2 - 0,4 mm; 5 120 min.

Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Gants en matière plastique
Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,03 - 0,08 mm; 5 15 min.

Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Gants en caoutchouc
Gants en caoutchouc synthétique
Gants en PVC ou PE

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en cuir
Gants en tissu épais

8.2.4 Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

8.2.5 Protection du corps :

10 Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme : liquide
Couleur : Blanc-laiteux
Odeur : agréable
valeur du pH à 20 °C: 5,5 (DIN 51369)

Modification d'état:

Point d'ébullition : 100 °C (DIN)
Point d'éclair : Non applicable.
Comportement au feu: Le produit ne s'incinère tout seul.
Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité : Non applicable.
Propriétés comburantes: Ce produit n'est pas comburant.
Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (DIN 51640)
[La valeur est calculée]
Densité à 20 °C: Densité en vrac : 1,01 g/cm³ (DIN 51757)
Vitesse d'évaporation. Solubilité dans/miscibilité avec: Non déterminé.
l'eau : entièrement miscible

(suite page 5

FR



Nom du produit: **KERALUX Strong Protector**

(suite de la page 4)

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
Viscosité :
cinématique à 20 °C: 9,7 s (DIN 53211/4)
Test de séparation des solvants : Non applicable.
Entièrement soluble:
Ingrédients inflammable: 0,0 %

9.2 Autres informations VOC 0,2 g/l
(EU): VOC (EU): 0,02 %
Commentaire: Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

10.2 Stabilité chimique: Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable. Conditions à éviter : Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter: Voir la section 7.2

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

Indications complémentaires :

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Avec ce produit, aucune étude toxicologique n'a été menée sur les organismes vivants. Les données suivantes sont des valeurs de la littérature sur les ingrédients individuels qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

No CAS Désignation

Type	Valeur	Espèce
------	--------	--------

68439-49-6	Éthoxylate d'alcool gras, C16/18	30 EO
------------	----------------------------------	-------

Oral	LD 50	5300 mg/kg (rat)
------	-------	------------------

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux : Nous ne disposons d'aucun résultat à ce sujet.

Effet primaire d'irritation

De la peau : Irritations de la peau sont possibles par des personnes ayant la peau sensible (allergies).

Des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Le produit contient des substances sensibilisantes.

Toxicité subaiguë à chronique :

Résultat : Nous ne disposons, sur ce point, d'aucune donnée toxicologique.

Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

Toxicité par administration répétée: Ne sont pas testés.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): Le produit ne contient pas de substances CMR.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Les valeurs suivantes ont été obtenues de la littérature.

CAS	Nom chimique
-----	--------------

68439-49-6	Ethoxylate d'alcool gras, C16/18	30 EO
------------	----------------------------------	-------

LC 50/96h	0,64 mg/l (Brachydanio rerio)
-----------	-------------------------------

(suite page 6

FR

Nom du produit: **KERALUX Strong Protector**

(suite de la page 5)

12.2 Persistance et dégradabilité

Texte d'évaluation : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Autres indications : Le produit se biodégrade bien.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce

point. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Effets écotoxiques:

Remarque: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.5.1 Comportement dans des installations d'épuration :

Type de test, concentration active, méthode, analyse

68439-49-6 Éthoxylate d'alcool gras, C16/18 30 EO

Abbaubarkeit (28d) > 60 % (BeS) (OECD 301 B)

Remarque: Le produit n'entrave pas l'activité d'une installation pour le traitement des eaux usées. **Autres indications :** Aucune.

12.5.2 Autres indications écologiques :

Valeur COD : Aucune donnée disponible.

Valeur BOD : Aucune donnée disponible.

12.5.3 Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE :

Aucune **12.6 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Aucun effet connu.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Code déchet :

T La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

15 00 00 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 00 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 02 emballages en matières plastiques

15 00 00 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 00 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 01 emballages en papier/carton

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

Emballages nettoyés/débarrassés des résidus:

tua Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14: Informations relatives au transport

(suite page 7)
FR

Nom du produit: **KERALUX Strong Protector**

(suite de la page 6)

14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage: ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Segregation groups	Non applicable. -
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention de Montréal et au recueil IBC:	Non applicable.
14.8 Indications complémentaires de transport : Remarques: IMDG Remarques : IATA Remarques :	Pas de produit dangereux selon la réglementation pour les produits dangereux. Aucune Aucune. Je vous en prie respectent les conditions générales Instructions d'emballages de TATA / ICAO.
14.9 "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH Annex XVII: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Prescriptions nationales : Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique. Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Raisons des changements: Mise à jour des données.

Phrases importantes:

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Remarques pour formation:

e_it Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

Nom du produit: KERALUX Strong Protector

(suite de la page 7)

Autres listes de substances:

GADSL - Global Automotive Declarable Substance List: Les ingrédients ne sont pas répertoriés. **Service établissant la fiche technique:**

Ing-Büro J. Petty
Hans-Thoma-Str. 20
D-76327 Pfinztal-Berghausen
IR +49-(0)721— 946 32 61
info@sifa-ing-petry.de

Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS. Des données physiques ont été identifiées par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel. La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
ECHA: European Chemicals Agency
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
TATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

[*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avec un (*) ont été change par rapport à la première version.